



**COMMUNICATION DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DU CONSEIL DU BARREAU CATALAN EN SOUTIEN AU LEADER RWANDAIS VICTOIRE INGABIRE, FACE À LA GRAVE SITUATION DE VIOLATION DE SES DROITS FONDAMENTAUX.**

Victoire Ingabire, leader rwandais, est retournée dans son pays d'origine en 2010 pour participer aux élections présidentielles à la tête d'une coalition de partis d'opposition au régime de Paul Kagame.

Détenue, condamnée et accusée en 2012 de conspiration contre les autorités par le terrorisme et la minimisation du génocide, elle n'a pu concourir à l'élection. Jugée en appel par la Cour Suprême du Rwanda, elle a aussi été accusée de négationnisme et de haute trahison. En décembre 2013, Victoire Ingabire a été condamnée à 15 ans de prison ferme et incarcérée à la Prison de Haute Sécurité de Kigali.

Lors de ce procès de différentes organisations pour la défense des droits de l'homme comme Human Rights Watch et Amnistie Internationale ont dénoncé les longues périodes de détention au secret dont Victoire a été victime, tout comme l'utilisation de la torture pour forcer ses déclarations. Ce fait a aussi été rapporté par le Comité contre la Torture de l'ONU dans son rapport sur le Rwanda de 2012, en dénonçant l'utilisation des tortures envers les prisonniers politiques et mentionne tout particulièrement Victoire, parmi d'autres prisonniers.

Les irrégularités se sont poursuivies tout au long des différents procès judiciaires menés auprès de différentes instances rwandaises, qui ont été fortement critiquées par plusieurs instances internationales comme le Parlement Européen qui condamne dans une résolution de 2013 la nature politique du procès judiciaire contre Ingabire et exprime sa préoccupation pour le manque de garanties et de respect des standards internationaux, ainsi que pour l'atteinte à sa présomption d'innocence.

Cette première semaine de mars 2016, devait avoir lieu la première audience du recours d'appel présenté par Victoire auprès de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, située en Tanzanie. Cette convocation semble être à l'origine de l'aggravement des conditions de détention de Victoire de la part des autorités rwandaises, et qui, selon son avocat, sont tout à fait injustifiées. Il dénonce qu'il a été interdit de visites à quelques semaines seulement du procès, et que cela porte atteinte aux droits de défense de Victoire et à son droit à un procès équitable en début mars.



En poursuivant les irrégularités qui ont marqué le procès contre Victoire, quelques jours avant la célébration de l'audience, le gouvernement rwandais a annoncé qu'il retirait sa déclaration autorisant les citoyens rwandais à porter plainte devant la juridiction de la Cour Africaine en défense des droits de l'homme.

Depuis la Commission des droits de l'homme de CICAC, nous exigeons au gouvernement du Rwanda de respecter les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme comme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et le Pacte International relatif aux droits civils et politiques ratifié par le Rwanda en 1975 et de mettre fin aux traitements cruels et dégradants contre Victoire Ingabire.

Nous demandons également au gouvernement rwandais de respecter les instruments comme la Charte africaine des droits des peuples et les principes et les guides garantissant un procès juste et l'assistance légale en Afrique à Victoire Ingabire lors de son procès, et d'autoriser les citoyens rwandais de concourir librement devant la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Carles McCragh

Carles McCragh

Président de la Commission des droits humains du Conseil du Barreau Catalan

Barcelone, 17 Mars 2016

Avec Copie:

- Président de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples : M. Justice Augustino S.L. Ramadhan
- Ministre de la Justice du Rwanda: M. Johnston Busingye
- Ambassadeur du Rwanda à Paris: M. Jacques Kabale
- Présidente sous commission des droits de l'homme du Parlement européen: Mme. Elena Valenciano
- Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe: M. Nils Muižnieks
- Président du Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies: M. Fabian Omar Salvioli